



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA POLICE NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE
DE LA
POLICE JUDICIAIRE**

-oOo-

PV n° 10-00004/30

AFFAIRE CONTRE :

X...

Corruption

OBJET :

Audition de Monsieur
Frédéric FAURA, directeur
adjoint opérations des ventes
au sein de la direction
commerciale de DCNS.



PROCES - VERBAL

276/
3 pages

L'An deux mil dix

Le vingt huit juillet

à neuf heures cinq

Nous, **Arnaud RYCKEWAERT**
Brigadier Chef de Police

en fonction à la
Direction Centrale de la Police Judiciaire
Sous - Direction de Lutte contre la
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière
Division Nationale d' Investigations Financières

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.---

--- Étant au service,---

---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9205/4 délivrée Monsieur Nicolas HEITZ, substitut au parquet de PARIS en date du 28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale-----

---Accompagné de Madame Anne Sophie COULBOIS, Commissaire de Police du service,-----

---Avons mandé et constatons que se présente devant Nous Monsieur Frédéric FAURA qui dépose comme suit : -----

---**SUR SON IDENTITE** : -----

---Je me nomme Frédéric FAURA, je suis né le 08/07/1965 à Paris 12ème, je suis de nationalité française, je suis domicilié 57 rue Vasco de Gama à Paris 15ème, numéro de tel : 06.80.35.44.46.-----

---Je suis marié à Ana FERNANDEZ depuis 1997, j'ai trois enfants issus de cette union. -----

---J'occupe actuellement les fonctions de directeur adjoint opérations des ventes au sein de la direction commerciale internationale de DCNS sise 19/21 rue du Colonel Pierre AVIA à Paris 15ème. Je suis sous la responsabilité du directeur opérations des ventes qui est Jacques FABERT, lequel est rattaché à Philippe SAUVAGEOT, directeur commercial international. Je précise que le directeur commercial international délégué est Monsieur Alain FOUGERON. La direction commerciale internationale dépend directement de Patrick BOISSIER, PDG.-----

---J'exerce cette fonction depuis 2006 mais dans le cadre d'ARMARIS. De 2002 à 2006 j'étais particulièrement chargé des pays du Sud Est de l'Asie, dont la Malaisie. -----

---En 2007, il y a eu une opération de convergence, et j'exerce donc ces fonctions pour le groupe DCNS depuis cette date.

---**SUR SON PARCOURS PROFESSIONNEL** : -----

---En octobre 1991, j'ai été détaché au sein de DCN à Paris en tant que maître d'œuvre adjoint du système de combat des frégates

(Three handwritten signatures)

D 75/2

Lafayette. En 1996, je suis recruté par DCNI comme responsable marketing bâtiments de surface et ce, jusqu'en 1999, année où je suis devenu responsable commercial Singapour et Malaisie au sein de la direction commerciale de DCNI.-----

---**SUR LES FAITS** : -----

---**QUESTION** : Nous vous présentons le contrat numéroté KP/PERO-2/A/01/2002/DE daté du 05/06/2002 (SCELLE DCNS/M/ROBIN/SIX) signé en votre présence et passé entre le Gouvernement de la Malaisie et DCNI, IZAR CONSTRUCTIONS et PERIMEKAR concernant la vente de deux sous marins SCORPENE. Pouvez vous nous définir votre rôle exact dans ce dossier et nous tracer l'historique de cette vente ?----

---**REPOSE** : Le projet de vente de sous marins à la Malaisie date de 1985 et concernait pour DCN des cessions de sous marins d'occasion. Ce projet a eu des hauts et des bas, et le projet est reparti véritablement en 1999 après la crise asiatique. A l'époque on me confie la Malaisie avec la cession de deux sous marins d'occasion de type AGOSTA 70. En Malaisie, le gouvernement change et Najib RAZAK devient Ministre de la Défense et a la volonté de constituer une force sous marine avec des sous marins neufs et d'occasion pour former ses troupes. Nos concurrents sont à l'époque les allemands, les turcs, les coréens, les pakistanais. En 2000 se formate cette volonté, et Najib fait un tour d'Europe avec ses conseillers. Il voit Jean Marie POIMBOEUF à une seule reprise, au cours d'un diner que j'organise et auquel je participe. Le restaurant « Chez Laurent » près de l'Arc de Triomphe est choisi, je ne me rappelle plus exactement des personnes présentes. Najib RAZAK nous demande à cette occasion une estimation budgétaire pour fin juillet. Nous sommes pris par surprise pour une demande de sous marins neufs dans des délais aussi courts. Avant de remettre cette estimation, une présentation se déroule en Malaisie au mois de septembre. Cette réunion était animée par Guy KURKDJIAN directeur international de DCNI, et par des personnes de THOMSON INTERNATIONAL, qui se positionnait également sur des programmes navals. -----

---Les deux industriels se rencontrent et s'accordent. DCNI confie à THOMSON INTERNATIONAL le rôle de conseiller et de construire le partenariat avec les industriels malaisiens. PERIMEKAR nous est désignée en septembre 2000 je pense et PERIMEKAR affirme son intention de créer une capacité alternative au schéma malaisien en vigueur, en travaillant avec la France afin de proposer un contenu local et une montée en puissance dans le domaine sous marin.

---A l'époque, nous avons déjà vendu des sous marins au Chili et au Pakistan.-----

---Au cours de cette réunion, Najib RAZAK était présent. Le « feed back » était plus que moyen, la présentation avait été jugée trop conventionnelle.-----

---Nous décidons d'affiner notre offre et la remettons avec notre partenaire espagnol IZAR en décembre 2000 à PERIMEKAR identifiée par THOMSON pour porter le projet en Malaisie.-----

---Le directeur général de PERIMEKAR était Monsieur NOOR, le responsable opérationnel était Jasbir CHAHL. -----

---Notre offre présentait les points forts suivants : l'aspect exhaustif et sérieux de l'offre de formation dispensée par la Marine Nationale Française (NAVFCO), la capacité à intégrer sur nos sous marins le



Jasbir

AS

[Signature]

D76/3

missile SM39 ainsi que le caractère éprouvé du SCORPENE déjà commandé par le CHILI. -----

---A l'époque ce n'est qu'une estimation budgétaire. Nous présentons en mai 2001 notre offre à la Marine Malaisienne; en juin 2001 nous remettons à PERIMEKAR des offres fermes et engageantes; en juillet une lettre d'intention (LOI) est émise par le Gouvernement Malaisien à PERIMEKAR. Nous remettons en août à PERIMEKAR notre projet de contrat. En septembre 2001, le Gouvernement Malaisien propose un projet de contrat à PERIMEKAR (clauses juridiques). En octobre le schéma de vente tombe car la commission interministérielle (La Défense, Budget et Affaires Etrangères) nous retire l'agrément préalable de vente par le biais de PERIMEKAR en nous accordant en remplacement un agrément préalable pour une vente directe au Gouvernement Malaisien. Je ne sais pas pour quelles raisons PERIMEKAR est écartée. Nous nous efforçons donc de proposer un schéma alternatif au Gouvernement Malaisien. -----

---Guy KURKDJIAN, Philippe CORMAN, moi même, la DGA représentée par Michel PETRE, directeur des relations internationales et le Colonel Jean Pierre BULEON, attaché d'armement rencontrons les personnes de PERIMEKAR qui avaient changé entre temps. Nous rencontrons donc Hussein TAMBY, directeur général de PERIMEKAR et ses conseillers, sa directrice juridique Mazlinda MAKHZAM, épouse de RAZAK BAGINDA ainsi qu'un ancien Capitaine de frégate de l'Armée Malaisienne Mustaffa DAPAT. -----

---Nous rencontrons également le Gouvernement Malaisien en l'occurrence DATO SUBHAN BIN JASMON, du Secrétariat Général de la Défense. Vous me parlez de RAZAK BAGINDA, je vous précise qu'il nous est présenté par THOMSON comme étant l'un de ses consultants. THOMSON nous a éclairé tout au long des négociations sur le contexte malaisien et la stratégie à mettre en place. Dans ce cadre, je les tenais au courant de l'avancée des négociations et des éventuelles difficultés. Monsieur BAGINDA était présent à certaines de ces réunions. Pour THOMSON, François DUPONT qui était le délégué THALES INTERNATIONAL basé à KUALA LUMPUR.-----

---Vous me demandez si l'interprète SHAARIBUU Altantuya était présente lors de ces réunions, je précise que tous les malaisiens ont un anglais parfait et qu'un interprète est inutile.-----

---Au terme de toutes ces réunions, le Ministère de la Défense Malaisien accepte de continuer la négociation. En décembre 2001, nous sommes appelé par le Ministère de la Défense Malaisien à négocier le contrat. Dans l'intervalle, nous construisons avec notre partenaire espagnol, notre proposition de vente directe des SCORPENES que nous transmettons à DATO SUBHAN BIN JASMON.-----

---Une partie de l'équipe et notamment Philippe CORMAN se fait « débarquer » de cette négociation par intervention des malaisiens auprès de l'Ambassadeur car il était, selon eux, trop arrogant.----

---Le conflit portait notamment sur les garanties demandées aux banques malaisiennes, ce qui a été très mal perçu.-----

---En janvier 2002, une équipe réduite continue les négociations, notamment sur le prix du contrat SCORPENE en « calant » les conditions budgétaires sur les deux autres volets que sont la



[Handwritten signatures]

D76/4

formation sur les AGOSTA et l'entretien de ceux ci.-----

---De cela résulte en mars 2002, une « letter of award » qui permet en Malaisie le démarrage des travaux et le paiement. Mais le contrat n'est toujours pas signé et nous mettons donc en place, sur notre volonté, un MOA « memorandum of agreement ». -----

---On finalise l'aspect technique, le Ministère de la Défense malaisien sollicite l'accord du Ministère des Finances pour avoir l'autorisation d'engager. Ce dernier bloque le processus et demande un seul contractant. En effet, le contrat prévoyait l'association de DCNI et IZAR d'une part et d'autre part le fait que le contrat soit constitué en deux parts, d'un coté PERIMEKAR et de l'autre coté DCNI/IZAR. La DGA sollicite une présentation auprès du Ministère des Finances pour expliquer le schéma. Nous renforçons le message lié à la nature des accords industriels avec IZAR et la volonté du Ministère de la Défense de contracter la part PERIMEKAR. Le Ministère des Finances accepte le schéma proposé mais demande des aménagements et notamment sur l'actualisation des prix et sur la réduction des acomptes sollicités.-----

---Parallèlement des « contreparties politique » étaient demandées par le Gouvernement Malaisien et notamment l'octroi de fréquences de vols supplémentaires au profit de la compagnie aérienne MALAYSIAN AIRLINES, ce qui a été accordé mais de manière séparée.-----

---Je précise que nous avons refusé d'appartenir à un consortium tripartite (IZAR, DCNI, PERIMEKAR) demandé par le gouvernement malaisien.-----

---Le 06/06/2002, nous signons le contrat SCORPENE.-----

---Ensuite, je me mets à négocier les autres contrats pendant l'été et le 28/12/2002 est signé le contrat OUESSANT, entretien du sous marin AGOSTA d'occasion qui servira à la formation. -----

---Le contrat formation est signé en juillet 2003. -----

---**QUESTION** : Pouvez vous nous expliquer comment, par qui et dans quel but s'est créée la société PERIMEKAR ?-----

---**REPONSE** : THOMSON nous conseille sur le processus, et revient vers nous avec ce partenaire PERIMEKAR et nous dépeint son ambition à l'époque partagée par le Ministre de la Défense. En effet, il fallait mettre en place une autre structure afin créer un nouveau pôle industriel naval et PERIMEKAR voulait investir dans un chantier naval pour au moins faire de la maintenance des sous marins. En revanche, on a toujours refusé qu'ils se chargent de la construction des sous marins. -----

---Vous me demandez si nous nous sommes renseigné sur la crédibilité de PERIMEKAR à l'époque, nous nous sommes renseigné sur la surface financière et nous nous posions des questions sur la véritable capacité d'aller au bout de leurs ambitions. Le fonds de pension des Armées et le Groupe BOUSTEAD, groupe industriel malaisien, piloté par le Gouvernement, étaient les actionnaires de PERIMEKAR. -----

---Comme je vous l'ai dit, suite au refus de la commission interministérielle, l'ambition de créer un projet industriel malaisien est tombé en grande partie. A ce moment là nous avons traité en direct avec le Gouvernement malaisien mais nous avons continué d'échanger avec PERIMEKAR qui espérait toujours conserver une partie minimale d'ambition industrielle.-----



[Signature]

[Signature]

[Signature]

---Il était délicat de mettre un terme au partenariat qui avait été mis au point jusqu'à présent, notre partenaire espagnol IZAR nous a fortement adossé dans notre attitude visant à traiter en direct avec le gouvernement malaisien sans PERIMEKAR. -----

---Il s'agissait donc à PERIMEKAR de proposer directement au Gouvernement malaisien des prestations propres.-----

---**QUESTION** : Le contrat stipule que les missions de PERIMEKAR consistent en la coordination, le soutien de l'équipe de malaisiens en France (assurance, formalités administratives, repas, billets d'avion, logement, soutien social) et en Espagne. Qui vous a poussé à vous défaire de cette partie du contrat lié à la formation ? Qui a décidé du montant alloué, sur quelle base (devis, factures...)?-----

---**REPONSE** : Le Ministère de la Défense malaisien souhaitait que PERIMEKAR conserve une ambition plus modeste, même si cette société avait été écartée du processus. Ces prestations de « soutien vie » n'étaient pas fondamentales pour nous et cela ne concernait pas l'aspect militaire, ce qui est notre spécialité. En outre, il fallait rester dans le respect des instructions de nos autorités de tutelle.-----

---**QUESTION** : Nous avons constaté que l'objet de ce contrat était double. La première partie concerne la fourniture des deux sous-marins ainsi que la formation spécifique (920.400.000 €); la seconde partie concerne le rôle du fournisseur PERIMEKAR à savoir la coordination et le soutien (114.960.000 €). Pouvez-vous nous en dire davantage sur cette dernière partie ?---

---**REPONSE** : Toute cette partie est précisée dans le contrat, je précise que je ne sais pas quelle aurait été l'estimation de la partie « soutien vie » par nos services, si le périmètre avait été comparable. En ce qui concerne le contrat de vente des frégates saoudiennes, c'est la filiale DCN LOG et NAFVCO qui se sont occupées de cette partie « soutien vie ». -----

---**QUESTION** : Est-ce que la somme de 115.000.000 € ne vous paraît pas disproportionnée par rapport au montant total du contrat, sachant que la formation des sous-marins malaisiens ne fait même pas partie de ce coût ?---

---**REPONSE** : Je n'ai pas à avoir d'avis sur ce sujet là.-----

---**QUESTION** : Comment expliquez-vous que RAZAK BAGINDA soit un intermédiaire pour THOMSON, que sa femme soit la directrice juridique de PERIMEKAR et que PERIMEKAR par l'intermédiaire de BOUSTEAD soit rattachée au Gouvernement Malaisien, n'y a-t-il pas mélange des genres et confusion d'intérêts dans cette affaire ?-----

---**REPONSE** : Lorsque PERIMEKAR nous a été présentée Madame Mazlinda MAKHZAN ne nous a pas été présentée en 2000, elle est apparue en 2001 seulement. -----

---**QUESTION** : Quel était le rôle de monsieur MOHD IBRAHIM MOHD (MIM) au sein de PERIMEKAR ?---

---**REPONSE** : Je connais Monsieur NOOR dont le prénom est IBRAHIM MOHD et qui était DG de PERIMEKAR. Je ne connais pas l'abréviation « MIM ». réflexion faite, il s'agit de son frère qui se prénomme ISMAIL.-----



Three handwritten signatures are present at the bottom of the page.

---**QUESTION** : D'après nos informations, cette société a été créée en 2001 et présentait un bilan négatif comme le montre les éléments comptables du SCELLE DCNI/M/ARCHIVES/TROIS (perte de 75 630 USD en 2001). De plus, d'après nos recherches, cette société serait une société de la division « Heavy industries » du groupe BOUSTEAD HOLDING qui serait détenue à hauteur de 58,91 % par le Gouvernement de Malaisie. Est-ce un cas de figure classique ?-----

---**REPONSE** : Cela ne me choque pas qu'une société contrôlée par un Etat porte les ambitions de cet Etat. -----

---**QUESTION** : D'après nos recherches (PV du 31/03/2010), la SOCIETE NAVALE FRANCAISE DE FORMATION ET DE CONSEIL (NAVFCO) a été chargée de former les sous mariniers malaisiens. Ses prestations ne font elles pas double emploi avec les prestations de PERIMEKAR ?-----

---**REPONSE** : Non, cela n'a rien à voir. L'expertise dispensée par la France est une expertise de formation pure à distinguer du soutien des stagiaires sur un plan purement matériel. La formation initiale est dispensée à Brest en classe puis sur simulateur puis sur sous marin OUESSANT. Ensuite, à Cherbourg d'une part sur le lieu de construction du SCORPENE puis Cartagène, lieu de construction du second sous marin et où ISDEFE (Espagne) remplit le même rôle pour IZAR que NAVFCO pour DCNI.-----

---La formation totale dure 69 mois plus 1 an de spécialisation sur SCORPENE pour 156 sous mariniers et 30 personnels chargés de l'entretien. -----

---**QUESTION** : Pouvez vous nous dire où sont logés réellement les 156 sous mariniers malaisiens durant cette formation ?----

---**REPONSE** : Ils étaient logés à Brest mais je ne peux pas vous dire à quel endroit exactement.-----

---**QUESTION** : Pouvez vous nous parler du litige entre le plaignant JASBIR SINGH CHAHL et Abdul RAZAK, KS OMBAK, PERIMEKAR, TERASASI, EXTROMAX ? (cote 14 SCELLE DCNS M FAURA QUATRE)----

---**REPONSE** : Monsieur JASBIR CHAHL était chargé de constituer l'offre de PERIMEKAR en 2000. il a été licencié je ne sais pour quelle raison. Et je ne l'ai plus vu à partir de 2001 et tout à coup nous avons vu apparaître un courrier qui s'est plaint auprès de THOMSON également. N'étant pas concernés, nous n'avons pas donné suite. Pour THOMSON je ne suis pas au courant de la suite donnée.-----

---Je connais TERASASI, c'est le consultant de référence de THOMSON sur la Malaisie. Je sais que RAZAK BAGINDA fait partie de TERASASI. Je ne me suis jamais rendu dans leurs locaux, je ne sais même pas où ils se trouvent. Par contre, TERASASI a joué un rôle actif dans les négociations avec la Malaisie, puisqu'ils étaient présents lors des réunions avec THOMSON en Malaisie.-----

---Je ne connais pas les autres.-----

---**QUESTION** : Pouvez vous nous commenter les pages suivantes du cahier saisi dans votre bureau le 26/05/2010 et référencé sous le numéro de SCELLE DCNS/M/FAURA/UN : ----

-Page 7 : « Arnaud Razali DCA Baginda FFA...Fougeron Ministre Roger ».-----

---**REPONSE** : Cette page était liée à l'organisation de la visite du



[Signature]

[Signature]

[Signature]

D 76 / 7

ARNAUD était notre délégué basé à Kuala Lumpur, RAZALI était un officiel malaisien avec un rôle diplomatique, BAGINDA c'est RAZAK BAGINDA, le Ministre c'est Najib RAZAK, FFA c'est moi, ROGER c'est Philippe ROGER le DGA de la DRI, le DCA c'est Dominique CASTELLAN.-----

-Page 15 : « partage Bazan »-----

---**REPONSE** : BAZAN était l'ancien nom de IZAR.-----

Page 43 : 24/07/2000 : « A qui remet t on l'offre ? À priori Najib ».-----

« Voir avant le quatuor... + contreparties locales »

« Evoquer le financement – pas d'engagement »

---**REPONSE** : A l'époque nous ne savions pas encore à qui nous devons remettre l'offre. Le « quatuor », je pense qu'il s'agit des deux dirigeants des deux sociétés THALES ASIE et DCNI. Pour les contreparties locales, je pense qu'il s'agit des éventuelles sous traitances locales pour la construction des sociétés.-----

Page 52 : « 7/9/00 Réunion avec Gide ; Ministre : BAIOTTO, Dupont, Gide »-----

---**REPONSE** : Il s'agit de la préparation de la présentation effectuée au niveau du Ministre; Henri GIDE faisait partie de THOMSON INTERNATIONAL, il devait chapeauter la partie offset. -----

---Page 65 : « une solution consiste à ce que nous cédions ces sous marins au Pakistan »-----

---**REPONSE** : Le Pakistan disposait d' AGOSTA 70 et nous avions évoquer de faire la maintenance de ces sous marins au Pakistan. Ce projet a été abandonné. -----

---Page 104 : Réunion à Thomson 20/11/00 : « offre serait remise à PERIMEKAR qui revend au gouvernement malaisien » « OK sous réserve paiements directs »... « engagement gouvernement malaisien » « Perimekar submit, DCNI submit to Perimekar » « Pbm Perimekar role ? »-----

---**REPONSE** : il s'agit d'une réunion évoquant le schéma initial et les questions qui se posaient autour du rôle industriel de PERIMEKAR.-----

---Page 130 : 30/01/01 : « exercice pour déterminer ce qui peut être fait avec Périmékar » Ne cherchez vous pas, à cette époque, à trouver des solutions pour justifier le maintien de PERIMEKAR ?---

---**REPONSE** : Nous avons à l'époque déjà remis notre offre et avant d'exposer cette offre à la Marine Malaisienne, il s'agissait de définir le rôle exact de PERIMEKAR.-----

Page 137 : février 2001 : « Contrat chapeau du gouvernement malaisien avec Périmékar et nous pour nous couvrir en cas de défaillance de Périmékar et pour paiements directs. Contrat de vente à Périmékar. Contrat de Périmékar avec gvt malaisien. + convention de commissionnaire à la vente »-----

---**REPONSE** : A l'époque nous étions en pleine réflexion sur les différents contrats.-----

Page 140 : « déjeuner Perimekar le 28/02/01 »-----

---**REPONSE** : Il s'agissait d'un déjeuner à Paris avec PERIMEKAR et avec Didier ARNAUD (DAR).-----

Page 151 : « lettre de Najib vers MoF, argumentée justifiant ».-----

---**REPONSE** : C'est une réunion avec l'Ambassadeur concernant la lettre envoyée par Najib au Ministre des Finances (MOF) pour proposer la lettre d'intention rédigée en juillet 2001.-----

---Page 153 : « rôle de Izar confus pour Perimekar, Izar jamais



[Signature]

[Signature]

[Signature]

D76/8

mentionné dans les lettres de Perimekar »-----

---**REPONSE** : IZAR était vexée du fait que PERIMEKAR ne stipule pas leur nom dans les échanges.-----

---**QUESTION** : Nous vous présentons le SCELLE DCNS / M /FAURA/ DEUX et notamment une note du 29/01/2001, rédigée par vous même, où vous faites référence à une rencontre avec une délégation de PERIMEKAR (9 personnes). Pourquoi votre note stipule que le gouvernement malaisien suggère une participation du Pakistan ?-----

---**REPONSE** : Le Pakistan était un pays frère de la Malaisie et dispose de sous marins AGOSTA, et peut être que la Malaisie à l'époque voulait que le Pakistan participe au schéma.-----

---**QUESTION** : Nous vous présentons le SCELLE DCNS / M /FAURA/ DEUX cote 85 relative à un fax de R d' Ambrières à A. LETANOUX de THINT en date du 18/12/2001, faisant référence à la rémunération du consultant TERASASSI, que pouvez vous nous dire sur cet accord ?-----

---**REPONSE** : Monsieur D'AMBRIERES faisait partie de la Direction internationale de DCNI et il a négocié l'accord C5 entre DCNI et THOMSON International sur la zone Asie et il y a eu un avenant spécifique pour la rémunération de THOMSON pour la Malaisie. TERASASSI étant un consultant THOMSON. Je précise que DCNI n'a jamais rémunéré TERASASSI. -----

---**QUESTION** : Nous vous présentons le SCELLE DCNS / M /FAURA/ QUATRE et notamment la cote 8 où apparaît une relation entre RAZAK BAGINDA et la société OMBAK, pouvez vous nous éclairer sur ce point ? -----

---**REPONSE** : Je n'ai pas regardé spécialement ces documents concernant la plainte de JASBIR, même si ces documents se trouvaient dans mon bureau. Je ne connais pas OMBAK.----

---**QUESTION** : Nous constatons, courrier PERIMEKAR daté du 19/06/2001, SCELLE DCNS M FAURA DEUX cote 48 que la société KS OMBAK est actionnaire de PERIMEKAR à hauteur de 40%. Le saviez vous ?-----

---**REPONSE** : Je l'ignorais et je n'ai pas cherché d'informations à ce sujet.-----

---**QUESTION** : Pouvez vous nous commenter le courrier de PERIMEKAR coté 16 du SCELLE DCNS M FAURA QUATRE ?---

---**REPONSE** : C'est un document de travail car à l'époque le Ministère des Finances avait refusé que nous propositions un prix révisable donc nous avons négocié un certain prix qui prenait en compte également le montant de l'acompte.----

---**QUESTION** : Nous vous présentons une télécopie de NAVFCO cote 21 du SCELLE DCNS M FAURA QUATRE dans laquelle apparaît le prix total de l'offre proposée par NAVFCO pour le management, la préparation et la formation des sous marinières ? Est-ce le prix qui a été retenu ? (52.700.000 €)-----

---**REPONSE** : Oui, je pense.-----

---**QUESTION** : Connaissez vous Monsieur BALASUBRAMANIAM surnommé BALA, détective privé malais ?-----

---**REPONSE** : Pas du tout.-----

---**QUESTION** : Monsieur BALASUBRAMANIAM nous a parlé de commissions versées aux responsables malais, qu'en savez vous ?

---**REPONSE** : Ses propos n'engagent que lui. Je n'ai jamais entendu parler de commissions versées à des responsables



[Signature]

[Signature]

[Signature]

JTC/9

politiques malaisiens.-----

---**QUESTION** : Pouvez vous nous parler du rôle exact de Monsieur BAIOTTO dans ce dossier ?-----

---**REPOSE** : Bernard BAIOTTO était patron de THOMSON INTERNATIONAL ASIA avec laquelle nous avons contracté la partie C5. Mais celui qui suivait particulièrement ce dossier était François DUPONT.-----

---Après lecture faite par lui même, Monsieur FAURA persiste et signe avec Nous et notre assistante le présent procès verbal, il est treize heures quarante cinq.-----

Monsieur FAURA

Les OPJ

